

Fiche de poste

**Enseignant coordonnateur d'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) en collège
Option D**

Texte(s) de référence : circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 relative aux unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré.

Titres et diplômes requis :

- CAPA-SH ou du 2CA-SH option D à défaut personnel non spécialisé s'engageant à présenter le CAPA-SH ou le 2CA-SH dans l'année.

Profil du poste

Public

L'ULIS accueille des jeunes adolescents avec troubles des fonctions cognitives

Missions

Mettre en place des parcours de scolarisation individualisés

- Mettre en oeuvre un enseignement adapté et des actions de remédiation pédagogique
- Diversifier les modalités d'inclusion pour répondre de manière souple aux besoins des élèves
- Organiser les temps de scolarisation dans les classes de référence
- Assurer la cohérence des PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- Faciliter la poursuite d'une formation adaptée aux compétences de chacun des élèves
- Permettre le maintien et la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale

Participation à l'élaboration du projet de l'ULIS

- Organiser la mission des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) intervenant auprès des élèves de l'ULIS
- Organiser l'intervention des services de soins pendant le temps scolaire.

Compétences requises

- Connaissance des parcours de formation dans le 1° et 2° degré
- Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle
- Capacité à coordonner les actions de l'équipe enseignante dans le cadre des projets individualisés de chaque jeune de l'ULIS
- Capacité à identifier les besoins et potentialités des élèves pour favoriser leur orientation
- Capacité à mettre en oeuvre un enseignement adapté et des aides pédagogiques
- Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées

Conditions d'exercice

La durée hebdomadaire de travail est fixée en référence au décret n° 2014-940 du 20 août 2014 et à la circulaire n° 2015-057 du 29 avril 2015.

Implantation du poste

Collèges du département

Candidatures

Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination
Commission départementale
Contact
Secrétariat ASH : ienash02@ac-amiens.fr – 03 23 26 22 12